

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 JUIN 2019 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme KONATE Catherine, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, Mme FRETE Thérèse, Mme VILCHEZ Corinne, M. LERICHE Bruno, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme CARVALHO Michèle, Mme PIOT Martine, M. KLEIN Daniel, Mme PIENS Antonella, M. KARAYANOGLOU Roger, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. COPPIN Franck, M. BELLOT Patrice, Mme PARENT Gaëlle, M. JULIEN Jérémy, Mme LISOWSKI Thérèse.

Pouvoirs : Mme BALITOUT Hélène à Mme FRETE Thérèse, M. CALMELS Daniel à M. POTET Patrick, M. COPPIN Franck à M. LETOFFE Jean-Guy, M. BELLOT Patrice à Mme BLONDEAU Isabelle, Mme PARENT Gaëlle à M. GILLOT Jean-Pierre, M. JULIEN Jérémy à Mme KONATE Catherine, Mme LISOWSKI Thérèse à M. CATRY Bruno.

Absent : M. POLUS Luc.

Secrétaire de séance : Mme FRETE Thérèse

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 1^{er} avril dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2019-054	Mr et Mme DERRIEN	BI 302	488
2019-055	Mr FERAMUS et Mme DANEL	BF 76	1 036
2019-056	MB IN-VEST	BC 83	517
2019-057	MB IN-VEST	BC 84	536
2019-058	JCG INVEST	AI 161	734
2019-059	Mme KLIBER	AK 46	743
2019-060	SA HLM du département de l'Oise	BD 136	646
2019-061	Mr MARYE	AI 281	803
2019-062	Consorts SAINT	AC 30	861
2019-063	Mr RICARD	AJ 53	947
2019-064	Consorts AUTIN	AK 101	528

2019-065	Décision : Institution d'une sous régie recettes Enfance Jeunesse pour l'ALSH	21/05/19
----------	---	----------

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Motion pour le maintien du service public de l'ONF – Délib n° 2019-080

Face aux nombreuses suppressions de postes subies et celles à venir, et les projets gouvernementaux, l'Organisation Nationale des Forêts exprime sa vive inquiétude sur son devenir.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de voter une motion pour le maintien de ce service public dans les meilleures conditions.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

2 – Fusion du lycée horticole de Ribécourt-Dreslincourt avec le lycée d’Airion - Délib n° 2019-081

D’un commun accord, la DRAAF (Direction régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt), l’autorité académique de l’enseignement agricole et les directeurs des EPLEFPA d’Airion-Beauvais et de Ribécourt-Dreslincourt ont pour projet de consolider l’enseignement agricole public dans le département de l’Oise par le rapprochement de l’établissement d’Airion et de Ribécourt-Dreslincourt dans le cadre d’un EPL départemental unique. Leur objectif étant de sécuriser l’activité et contribuer au soutien des filières de formation, notamment l’horticulture. Le développement de la formation continue pouvant ainsi trouver un nouvel essor en phase avec les besoins des territoires. En termes de recrutement, ce rapprochement ouvrirait des perspectives puisqu’il permettrait aux deux établissements de travailler en harmonie sans crainte d’heurter l’autre et de mettre en commun leurs compétences afin de gagner en professionnalisation.

M. le Maire souhaite alerter le Conseil Municipal et demande à ses collègues de prendre une résolution approuvant la fusion des deux entités comme solution pour pérenniser les deux lieux d’enseignement mais souhaite un équilibre entre ceux-ci quant à l’autonomie et le maintien du personnel en place. Il ajoute qu’il a, à ce sujet, mis en garde les représentants du personnel de l’établissement lors de leur rencontre le 13 juin dernier.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

3 – Nombre de délégués communautaires pour 2020 - Délib n° 2019-082

Dans une circulaire du 27 février 2019, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) rappelle les règles de répartition des sièges de conseillers communautaires dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à savoir les métropoles, communautés urbaines, communautés d’agglomération et communautés de communes.

Les conseillers communautaires représentent les communes au sein des organes délibérants des groupements intercommunaux dont elles sont membres et sont élus en même temps que les conseillers municipaux pour une durée de six ans.

Dans la perspective des élections municipales de 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues par l’article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : chaque commune dispose d’au moins un siège, aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges, aucune commune ne peut se voir attribuer plus de sièges qu’elle ne compte de conseillers.

Le Conseil Municipal détermine le nombre de délégués communautaires siégeant à la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) à 32 sièges par défaut.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II – FINANCES / EMPLOI **Rapporteur : M. LETOFFE**

PERSONNEL

4 – Modification du tableau de promotion des avancements de grade – Délib n° 2019-083

Suite à des créations de grade, il paraît nécessaire de modifier le tableau des taux de promotion pour les avancements de grade ainsi.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
CADRE D'EMPLOI : ATTACHÉS			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
A	Attaché	Attaché principal	30%
CADRE D'EMPLOI : RÉDACTEURS			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
B	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	15%
B	Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	30%
CADRE D'EMPLOI : ADJOINTS ADMINISTRATIFS			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjoint administratifs principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	30%
C	Adjoint administratif	Adjoint administratifs principal 2ème classe	100%
FILIÈRE TECHNIQUE			
CADRE D'EMPLOI : TECHNICIENS			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
B	Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe	15%
B	Technicien	Technicien principal 2ème classe	30%
CADRE D'EMPLOI : AGENTS DE MAÎTRISE			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	15%
CADRE D'EMPLOI : ADJOINTS TECHNIQUES			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	30%
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	100%
FILIÈRE CULTURELLE			
CADRE D'EMPLOI : BIBLIOTHÉCAIRES			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
A	Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	30%
CADRE D'EMPLOI : ADJOINTS DU PATRIMOINE			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	30%
C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	100%
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE			
CADRE D'EMPLOI : EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
A	Educateur de jeunes enfants 1ère classe	Educateur de jeunes de classe exceptionnelle	15%
A	Educateur de jeunes enfants 2ème classe	Educateur de jeunes enfants 1ère classe	30%
CADRE D'EMPLOI : ASSISTANTS SOCIAUX EDUCATIFS			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
A	Assistant socio-éducatif 1ère classe	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	15%
A	Assistant socio-éducatif 2ème classe	Assistant socio-éducatif 1ère classe	30%
CADRE D'EMPLOI : AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe	Agent spécialisé principal de 1ère classe	15%
CADRE D'EMPLOI : AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	15%
FILIÈRE ANIMATION			
CADRE D'EMPLOI : ANIMATEURS			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
B	Animateur principal 2ème classe	Animateur principal 1ère classe	15%
B	Animateur	Animateur principal 2ème classe	30%
CADRE D'EMPLOI : ADJOINT D'ANIMATION			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Adjoint d'animation principal 1ère classe	30%
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	100%

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

5 - Création d'un poste d'adjoint technique – Délib n° 2019-084

Étant donné les besoins en personnel au sein du Multi Accueil « Les P'tites Canailles », il semble opportun de créer un poste d'adjoint technique de 12,5 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2019.

Le tableau des effectifs s'en trouverait modifié comme suit :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES- TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 01/07/2019		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi (en centièmes)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	3	35 h dont 2 NON POURVUS
Rédacteur principal 1ère classe	3	35 h dont 1 NON POURVU
Rédacteur	1	35h à T P
Adjoint Administratif principal 2ème classe	7	35 h
Adjoint Administratif	1	35 h
FILIÈRE TECHNIQUE		
Technicien principal 2ème classe	1	35 h à TP
Agent de Maîtrise principal	4	35 h
Agent de Maîtrise	5	35 h
Adjoint technique principal 2ème classe	2	35 h
	1	30 h
	14	35 h
	1	33,84 h
	2	30 h
	1	28,67 h
	1	27,65 h
	3	26,27 h
	1	25 h
	1	21,73 h
	1	21,30 h
	1	21 h (Disponibilité pour convenances personnelles) 1 NON POURVU
	2	20 h
	1	19,45 h
	1	18,82 h
	1	17,5 h
1	16,03 h	
1	14,21 h	
1	13,77 h	
1	12,5 h	
4	6,27 h	
2	3,67 h	
FILIÈRE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1	35 h NON POURVU
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	35 h
Adjoint du patrimoine	2	35 h
FILIÈRE SOCIALE		
Éducateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	1	35 h
Assistant socio-éducatif 1ère classe	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère classe	1	35 h
Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe	1	35 h
ATSEM principal 2ème classe	4	35 h dont 3 NON POURVUS
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service principal 1ère classe	1	35 h
Brigadier chef principal	2	35 h dont 1 à TP
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur principal 2ème classe	1	35 h
Animateur	1	35 h
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	35 h
Adjoint d'animation	5	35 h
	93	(dont 8 non pourvus)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

FINANCES

6 - Décision modificative n°01 – Budget communal – Délib n° 2019-085

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
1641	Renégociation d'emprunt	168 230,00 €			
21311	OP110/AG1 Travaux couverture verrière mairie		10 716,00 €		
21318	OP209/S8 Réfection étanchéité toiture salle M. Baticle	10 664,00 €			
21318	OP122/POL Alarme intrusion police		2 100,00 €		
21534	OP329/V92 remplacement armoire électrique place république	1 176,00 €			
2183	OP112/E9 Equipement informatique écoles		533,00 €		
2183	OP110/AG1 renouvellement parc informatique		20 000,00 €		
2183	OP110/AG1 matériel informatique serveur mairie		2 900,00 €		
2184	OP110/AG1 chaise état civil		700,00 €		
2188	OP112/E9 tableaux blancs écoles		227,00 €		
2188	OP112/E9 lustreuse école H. Michel		2 000,00 €		
2188	OP116/R3 visseuse perforateur	1 400,00 €			
2188	OP114/S4 balayeuse salle L. Paul		3 160,00 €		
2188	OP110/AG1 urnes		900,00 €		
2182	OP116/R4 Modification prise tracteur		1 400,00 €		
2184	OP308/AG1 Mobilier studio maison médicale		1 500,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			135 334,00 €	
		181 470,00 €	46 136,00 €	135 334,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		-135 334,00 €		-135 334,00 €	
FONCTIONNEMENT					
Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
615221	POL / Alarme intrusion police	1 650,00 €			
66111	Intérêts d'emprunts		15 000,00 €		
60628	R3 / Visseuse + perforateur Services Techniques		1 400,00 €		
61558	S1 / Rénovation et maintenance paniers basket		2 256,00 €		
61558	S4 / Rénovation et maintenance paniers basket		1 884,00 €		
611	AG9 / nettoyage maison médicale		4 160,00 €		
6042	prestations services ALSH été		18 750,00 €		
60623	Alimentation ALSH été		4 400,00 €		
60628	Fournitures non stockées ALSH été		2 400,00 €		
60631	Fournitures d'entretien ALSH été		100,00 €		
60632	Fournitures petit équipement ALSH été		900,00 €		
6064	Fournitures administratives ALSH été		150,00 €		
6068	Autres fournitures ALSH été		300,00 €		
6247	Transport ALSH été		4 500,00 €		
6251	Voyages et déplacements ALSH été		50,00 €		
6256	Missions ALSH été		600,00 €		
6331	Versement de transport ALSH été		12,00 €		
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion ALSH été		59,00 €		

6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations ALSH été		8,00 €		
64131	Rémunérations ALSH été		16 044,00 €		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. ALSH été		844,00 €		
6453	Cotisations aux caisses de retraite ALSH été		678,00 €		
6454	Cotisations aux ASSEDIC ALSH été		809,00 €		
615228	Dépollution fiante pigeons 395 rue de Paris		6 750,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	135 334,00 €			
70876	Rbt frais CC2V ALSH locaux + car			20 000,00 €	
70846	Mise à disposition personnel ALSH			34 930,00 €	
		136 984,00 €	82 054,00 €	54 930,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			-54 930,00 €	-54 930,00 €	

TOTAL DM01	-190 264,00 €	-190 264,00 €
-------------------	----------------------	----------------------

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 - Indemnités sinistre accident parking école Hubert Michel – Délib n° 2019-086

Le 23 avril dernier, un automobiliste a endommagé un poteau de protection du passage piéton de l'école Hubert Michel.

Le coût des réparations s'élève à 131.71€ qui sera remboursé par l'automobiliste.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

8 - RODP Réseaux électriques SER – RTE – Délib n° 2019-087

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) doit être fixé. Celui-ci est plafonné et se calcule en fonction du recensement de la population publié par l'INSEE.

Il est proposé :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2019 soit 3 955 habitants ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret n° 2002-406, en y appliquant le taux de valorisation de 36.59 % ;

Le montant de la redevance pour l'année 2019 serait de 698 €.

Celui-ci sera partagé entre les différents propriétaires : R.T.E (Réseau de Transport d'Electricité) et S.E.R (Société d'Electricité Régionale) au prorata de leur longueur de réseau électrique.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9 - Modification délibération des tarifs location de matériel – Délib n° 2019-088

Il est nécessaire de préciser que tout matériel loué non rendu ou détérioré fera l'objet d'un remboursement de la part de l'emprunteur.

Le coût du matériel sera estimé par devis auprès d'un fournisseur de la commune. Il est décidé de facturer les heures perdues du personnel lorsque les emprunteurs ne respectent pas les horaires de la restitution ou de l'enlèvement du matériel.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 – Redevance spéciale des ordures ménagères 2019 - Délib n° 2019-089

Le Conseil Communautaire de la CC2V a fixé le montant de la redevance 2019 à 16 € TTC le m3. Celui-ci était 15 € en 2018.

Il est appliqué une exonération de 500L/semaine pour 52 semaines sur le volume de nos bacs d'ordures ménagères résiduelles (couvercle gris). Les bacs de tri sélectif (couvercles jaunes et verts) sont exonérés pour le calcul de la redevance.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme KONATE

11 – Maison de quartier – Bilan des vacances de printemps et programme juillet – Information

Lors de la session d'avril, la Maison de Quartier a proposé divers animations, ateliers et sorties : cuisine, piscine, BMX, équitation, cinéma, tir à l'arc, pétanque... 35 jeunes y ont participé.

Le mardi 09 avril, les jeunes se sont rendus depuis l'auberge du Buissonnet via un roadbook de 11 kms en passant par les Beaux-Monts à l'hippodrome du Putois de Compiègne. Ils ont ainsi pu visiter les écuries, découvrir le monde équestre et les courses hippiques.

Samedi 13 avril, ils se sont rendus en vélo à Compiègne depuis la Maison de Quartier pour participer à la manifestation en l'honneur du Paris-Roubaix.

Mercredi 17 avril, 60 jeunes de 6 à 16 ans ont participé à la journée CROSS / RELAIS. Un goûter leur a été offert à l'issue.

Samedi 27 avril, le Défi Sport Nature a été l'occasion pour les jeunes à partir de 10 ans de se surpasser physiquement au travers d'épreuves de VTT, tir à l'arc, tir laser, parcours arbo-obstacles, course d'orientation, parcours d'obstacles et jeux d'adresse.

Ils se sont ainsi classés sur les 3 marches du podium et en 5^{ème} place.

A VENIR : Fête de la musique, Ribébike 5^{ème} édition, fête de l'été et le mini Raid Ribécourt-Dreslincourt / Chiry-Ourscamp. Concernant cette dernière manifestation, elle est prévue le samedi 28 septembre. Les inscriptions se feront directement sur le site de course Adeorum. Ce projet nécessitant une logistique importante, les bénévoles sont les bienvenus.

Concernant le programme de juillet, celui-ci est disponible en Mairie et sur site.

12 - Maison de quartier – Nouveau programme septembre 2019 – Information

Le fonctionnement des mercredis et samedis ne correspondant plus aux besoins des familles, la Maison de Quartier propose d'établir un calendrier d'activités mensuel ou bimensuel. A titre d'exemple, pour les mois de septembre et d'octobre, il pourrait se présenter comme suit :

Septembre

Lundi 9 : reprise de l'Aide aux devoirs

Mercredi 11 : de 14h à 18h – Animation ou atelier

Mercredi 18 : de 9h30 à 12h : Atelier Cuisine en Famille

De 14h à 18h : Animation ou Atelier

Jeudi 19 : de 14h à 16h30 : Groupe de paroles pour adultes animé par une intervenante du Centre Social

Mercredi 24 : de 14h à 18h – Tournoi de Jeux

Samedi 28 : Mini Raid En famille sur la journée

Octobre

Mercredi 2 : de 14h à 18h : Atelier Créa et Jeux

Jeudi 3 : de 14h à 16h30 : Groupe de paroles pour adultes animé par une intervenante du Centre Social

Mercredi 09 : de 9h30 à 12h : Atelier Cuisine en Famille

De 14h à 18h : Animation ou Atelier

Samedi 12 : de 14h à 18h : Atelier Technique en Vélo/Vtt

Jeudi 17 : de 14h à 16h30 : Groupe de paroles pour adultes animé par une intervenante du Centre Social

Du lundi 21 Octobre au samedi 02 Novembre

Programmation de la session complète des vacances.

13 – Maison de quartier – Tarif Raid septembre 2019 – Délib n° 2019-090

Dans le cadre du mini Raid Ribécourt-Dreslincourt/Chiry-Ourscamp prévu le samedi 28 septembre prochain, il est envisagé de demander une participation de 12 € par équipage (équipe de 3).

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

14 – ALSH – Bilan des vacances de printemps et programme juillet – Information

96 enfants se sont inscrits soit 19 enfants de moins que l'année précédente sur la même période. Les activités étaient variées et principalement axées autour du thème : Viva España (activités artistiques comme la fabrication de maracas, masques, éventails, activités culinaires, sportives et jeux divers) et les enfants ont pu profiter de diverses sorties et animations telles que la cité des sciences, le mountainboard, le fell jump trampoline et la venue d'une danseuse de flamenco. Les enfants étaient ravis.

Cependant, de nombreux problèmes d'organisation avec la CC2V ont subsisté : enfants manquants sur les listes, manque d'information sur les flyers et affiches, matériel mis à disposition trop tardivement, interventions sur notre mode de fonctionnement interne et fiches complémentaires de cohésions sociales erronées et incorrectes sur les effectifs encadrants et enfants.

A noter que la décision a été prise de revenir à une maîtrise d'ouvrage communale afin d'éviter tout souci dans l'organisation pour ce centre particulièrement important.

Concernant le programme de juillet, celui-ci est disponible en Mairie et à l'ALSH.

IV – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Mme BLONDEAU

15 – Concours des maisons fleuries 2019 – Délib n° 2019-091

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le concours communal des Maisons fleuries.

En 2018, le règlement était le suivant :

Les catégories :

- Fleurissement exceptionnel (maison fleurie toutes catégories confondues)
- 1^{ère} catégorie : jardin fleuri ou cour fleurie visibles de la rue
- 2^{ème} catégorie : façade fleurie visible de la rue (murs, fenêtres, balcons fleuris)
- 3^{ème} catégorie : fleurissement dans les secteurs d'habitation en collectif

Le Jury jugera les candidatures sur :

- l'aspect général
- le fleurissement
- la variété
- l'harmonie
- la pérennité

Les prix offerts par la municipalité par catégorie sont :

- Exceptionnel : 230 €
- 1^{er} prix : 150 €
- 2^{ème} prix : 120 €
- 3^{ème} prix : 90 €
- 4^{ème} prix : 60 €

10 bons d'achat de 38 € seront à présenter au Lycée Horticole, et au Magasin "Le Marché aux Fleurs" de Ribécourt-Dreslincourt.

Sélection :

Il n'y a pas d'inscription préalable. Le jury visitera toute la Commune.

Les premiers prix de l'année précédente seront classés hors concours, c'est à dire sans bénéficiaire de prix.

Le jury

Le jury sera composé de :

- Monsieur le Maire, Président
- Madame l'Adjointe chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Les membres de la Commission Environnement et Cadre de Vie
- Un responsable des espaces verts de la Commune
- Un enseignant du Lycée Horticole.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

V – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

16 – Frais de scolarité des enfants extérieurs 2019-2020 – Délib n° 2019-092

Chaque année, il y a lieu de délibérer sur la gratuité de l'accueil d'enfants de communes extérieures dans les écoles primaires et maternelles de la Ville.

Pour l'année 2018/2019, le Conseil Municipal avait décidé qu'aucune participation ne sera demandée aux Communes extérieures pour leurs enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de RIBECOURT-DRESLINCOURT ; cette gratuité étant accordée sous réserve de réciprocité.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 – Projet Galerie d’Art de l’école Hubert Michel – Information

L’école Hubert Michel souhaite créer au sein de son établissement, un espace de rencontres régulières avec l’œuvre d’art. Ce projet s’inscrit à la fois dans les nouveaux programmes d’enseignement et sur les dispositifs d’action culturelle à l’école.

Son objectif étant d’instaurer le contact direct des élèves avec les artistes et les œuvres contemporaines ; permettant ainsi de faire entrer l’Art et la culture dans l’école et de les rendre accessible à tous.

Au travers de ce projet, les élèves pourront entre autres, développer leurs capacités à s’exprimer et penser différemment leur rapport au monde. Ainsi, les œuvres exposées permettront d’explorer des notions thématiques, sémantiques, plastiques et techniques.

Les expositions accueillies par la galerie d’art se feront en 3 temps :

- De septembre à janvier : une première exposition thématique, regroupant un ensemble d’œuvres artistiques louées ou empruntées aux structures culturelles partenaires (espace Jean Legendre, Diaphane, le FRAC de Picardie, la centre André François de Margny-les-Compiègne) ou à un artiste, ou à une association d’artistes.
- De février à juin : une deuxième exposition thématique (en complément ou non avec la première) sur le même principe que la première.
- En juin : une exposition valorisant les travaux d’élèves de l’école

L’équipe pédagogique organisera un planning de visites des classes.

Un comité de pilotage constitué de l’équipe pédagogique de l’école Hubert Michel, d’un conseiller pédagogique de la circonscription de Noyon et d’un conseiller départemental en arts visuels réalisera un bilan sur le fonctionnement et l’impact culturel chaque année.

La Commune de Ribécourt-Dreslincourt est sollicitée pour la sécurisation des lieux, l’achat, la pose et l’entretien du matériel d’exposition (murs et cimaises) et le transport et l’assurance des œuvres exposées.

18 – Poème carte de fête des mères – Information

Le poème de la carte de fête des mères a été réalisé cette année par les CM1 de Mme Kmiec (école Hubert Michel) avec la collaboration de Franck Coppin, conseiller municipal et illustré par Marie Senécat.

19 – Spectacle de fin d’année – maternelles et primaires – Information

Pour les enfants de maternelles, un spectacle intitulé « Un tour du monde pour le Père Noël » sera présenté le Jeudi 19 décembre au matin par la Compagnie Scène et Vision. Coût 700 € pour deux séances.

Une réservation au Cinéma PARADISIO à NOYON a été effectuée pour le mardi 17 décembre prochain pour les enfants des primaires. Coût 1 120 €. Restera à déterminer les films selon les sorties du moment.

20 – Choix du cadeau au bénévole Père Noël – Délib n° 2019-093

M. PIHAN Joseph effectue chaque année la tournée du PERE NOEL dans nos écoles. Il est donc proposé de lui offrir un bon de 100 € en récompense de son bénévolat. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

21 – Distribution des fournitures scolaires offertes par la CC2V – Information

La distribution des fournitures scolaires offertes par la CC2V aura lieu en Mairie, salle du Conseil le **vendredi 30 août** prochain de **14H à 17H**. L'aide de quelques conseillers municipaux est la bienvenue.

VI – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

22 – Aliénation logement SA HLM du Département de l'Oise, 814 Rue des ormes – Délib n° 2019-0

La SA HLM de l'Oise demande l'autorisation du Conseil Municipal d'aliéner le logement locatif sis 814 Rue des Ormes.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

23 – Avis sur l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme de Ville – Délib n° 2019-0

La commune de Ville ayant révisé son PLU, la commune de Ribécourt-Dreslincourt en tant que personne publique associée doit émettre son avis sur celui-ci dans un délai de 3 mois. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VII - QUESTIONS DIVERSES

Madame BLONDEAU tient à remercier l'ensemble des employés municipaux et des élus qui ont œuvré au bon déroulement de la Fête du jardin.

Monsieur LETOFFE informe les membres du conseil d'une question posée par les parents d'élèves sur une mesure, concernant le tarif des restaurations scolaires, applicable depuis avril 2019 et fixant le prix du repas à 1€. Il rappelle à l'assemblée que cette mesure n'est pas appliquée sur la commune et que le prix du repas est calculé en fonction du quotient familial.

L'ordre du jour épuisé, aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 20H57.